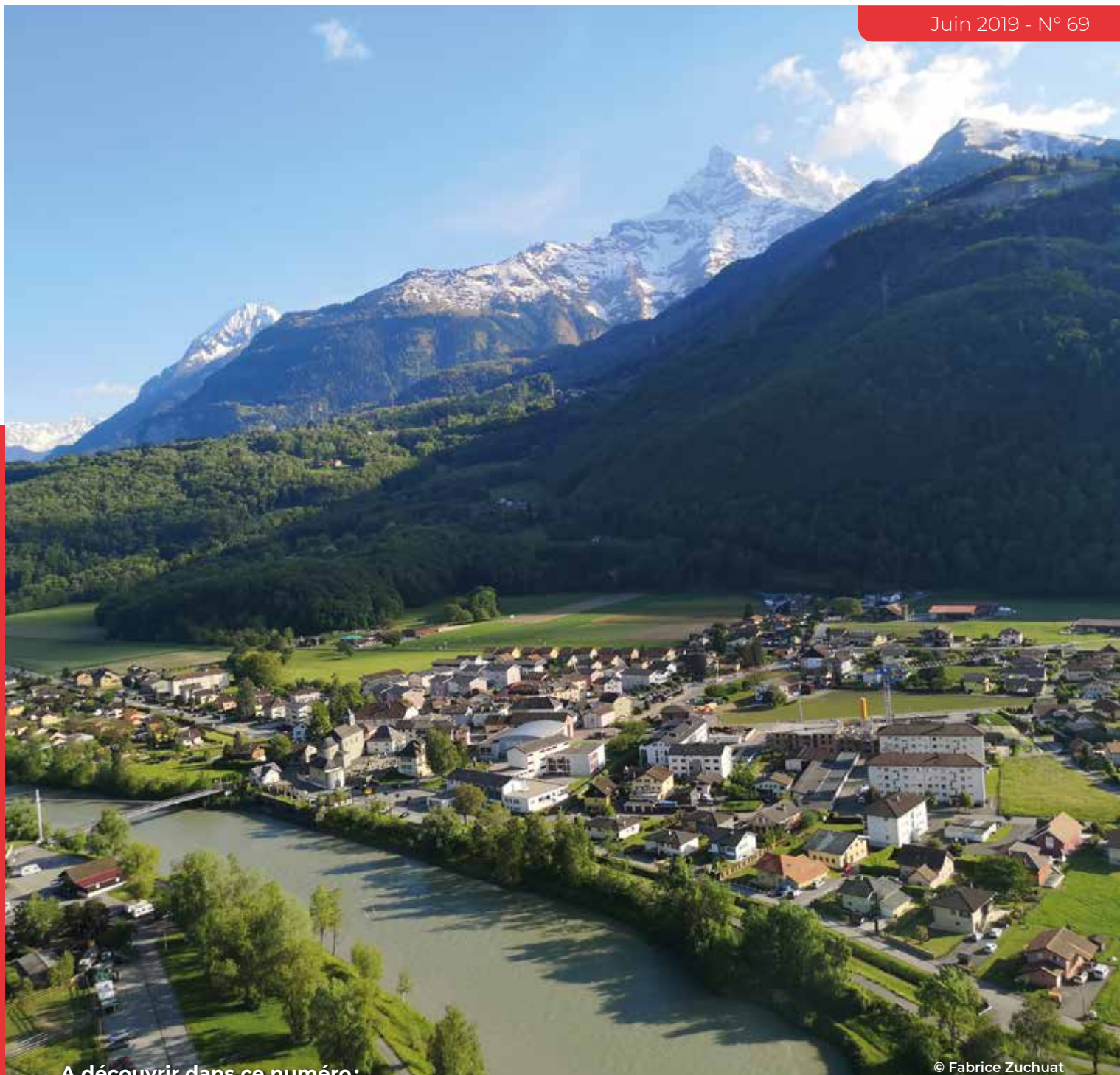




Les 3 tours

Juin 2019 - N° 69



A découvrir dans ce numéro :

© Fabrice Zuchuat



Constructions et bâtiments
(p. 8-9)



Jeunesse
(p. 10-13)



Administration
(p. 24-27)

EN BREF...

Massongex en chantier: Plusieurs gros chantiers sont prévus cette année dans notre charmant petit village. Tout d'abord, les mesures anticipées de Rhône 3 devraient enfin débiter en juillet, en commençant en direction de Monthey puis en direction de St-Maurice. Une grande partie du réseau souterrain depuis la gare jusqu'au centre du village sera également rénové. Les travaux devraient être terminés en avril 2020 mais dépendent fortement des trouvailles archéologiques dans notre sol riche en vestiges de l'histoire. Plus d'informations sur www.massongex.ch.

Cimetière autour de l'église: Pour votre information, les travaux de désaffectation du cimetière autour de l'église ne débiteront pas avant l'été car des discussions sont encore en cours à propos de l'aménagement du site. Nous vous tiendrons informés dès que la date en sera fixée par le Conseil communal.

Journal d'information de la commune de Massongex

Mise en page: Griff design

Impression: Imprimerie Montfort S.A.

Photos: Conseillers municipaux, commissions, sociétés locales et Fabrice Zuchuat

SOMMAIRE

Editorial	3
Informations	4-5
La commune s'engage	6-7
Constructions et bâtiments	8-9
Jeunesse	10-13
Vie locale	14-23
Administration	24-27
Comptes 2018	28-29
Divers	30-31

**Horaire d'été
du bureau communal
du 1^{er} juillet au 31 août 2019
ouverture du guichet
uniquement le matin
de 9h00 à 10h30**

CONVOICATIONS ASSEMBLÉES PRIMAIRES

Municipale

L'Assemblée Primaire de la Municipalité est convoquée le **lundi 17 juin 2019 à 20h00**, à la salle du 2^e étage du complexe polyvalent.

1. Procès-verbaux des Assemblées Primaires des 10.12.2018 et 11.02.2019
2. Comptes 2018
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2018
4. Information sur les déchets
5. Divers

Après l'Assemblée Primaire, l'apéritif vous sera offert au Central pour en marquer l'acquisition à titre communal.

Le détail des comptes est à disposition au guichet (durant les heures d'ouverture) ainsi que sur notre site internet www.massongex.ch.

Bourgeoisiale

L'Assemblée Primaire de la Bourgeoisie est convoquée le **mardi 18 juin 2019 à 19h00**, à la salle du 2^e étage du complexe polyvalent.

1. Lecture du procès-verbal de l'Assemblée Primaire du 10.12.2018
2. Comptes 2018
3. Rapport de l'organe de révision et approbation des comptes 2018
4. Divers

MOT DE LA PRÉSIDENTE

En début d'année 2019, le Conseil s'est réuni pour une journée de travail afin d'établir son bilan 2017-2018 et de définir sa feuille de route 2019-2020.

Bilan à mi-mandat

Nous avons identifié 86 actions que nous pouvons classer en 3 catégories:

> Les actions qui résultent du projet politique de l'équipe

Soutenir les modes de transports doux, faire de la garderie une structure communale ou intercommunale, ou encore, créer un couvert aménagé pour les citoyens.

Ces actions représentent environ 20% des actions.

> Les actions nécessaires à l'aménagement de la commune

Acquérir des biens pour les mettre en valeur et créer des lieux de rencontre, rénover la déchetterie, installer une signalétique à travers le village.

Ces actions représentent environ 15% des actions.

> Les actions quotidiennes de gestion de la vie municipale

Organiser et participer aux différentes manifestations villageoises, suivre les projets fédéraux et cantonaux qui touchent la commune, répondre aux demandes des citoyens, traiter les dossiers propres à chaque dicastère, assurer la transmission des informations à tous les niveaux.

Cette grande part du travail concerne 65% des actions totales.

Parmi l'ensemble des actions menées durant ces deux premières années de législature, 45% donnent pleinement satisfaction et 15% n'ont pas été menées ou sont décevantes.

Je me plais toutefois à mettre en évidence quelques actions qui ont été menées à satisfaction, soit:

- La recherche d'acquisitions immobilières afin de favoriser la vie locale;
- Les études menées pour la requalification urbaine et l'aménagement territorial;
- Le suivi des dossiers bourgeoisiaux;
- Les collaborations avec les communes voisines;
- La création d'un marché artisanal lors de la fête d'automne 2018;
- La gestion, par fibre optique, de tout le réseau communal d'eau potable par la ville de Monthey;
- La planification des travaux de rénovation des infrastructures souterraines au cœur du vieux village;
- L'achat aux enchères du Café-restaurant Le Central, de l'appartement en duplex situé au-dessus et des 11 places de parc longeant le magasin Edelweiss;
- L'engagement dans le travail de mise à jour du règlement de police;
- La procédure de désaffectation de l'ancien cimetière.

Feuille de route 2019-2020

Pour les deux ans qui nous restent, nous avons aussi de nouveaux chantiers qui nous incombent:

- La révision du Plan d'Aménagement de Zones (PAZ) et du Règlement Communal des Constructions et des Zones (RCCZ), tel qu'exigé par le canton pour les mettre en conformité avec le Plan Directeur cantonal (PDC) et la Loi cantonale sur les constructions (LcAT);
- La réflexion entamée autour d'un éventuel processus de fusion;
- Le réaménagement de l'ancien cimetière, suite à sa désaffectation.

Quant aux grands dossiers touchant notre commune mais la dépassant largement, nous sommes toujours sur le grill concernant l'élargissement de la Vièze, le terminal rail-route de Monthey, la correction du Rhône (R3), le barrage au fil de l'eau Massongex-Bex-Rhône (MBR), le golf des Dents-du-Midi et le changement d'affectation de zones en vue de l'extension Frenéys III de la carrière FAMSA et la décharge.

Assurer la coordination entre tous les domaines constitue une grande part de mon rôle. On parle aujourd'hui de transversalité. En effet, il est risqué de travailler chacun dans son coin car le développement souhaité pour notre village pourrait prendre une forme décousue et contre-productive si chacun ne s'occupait que de son domaine.

Suite à l'engagement enthousiaste pris par tout le Conseil en faveur de son programme de législature, votre soutien nous est précieux et c'est pourquoi, je me réjouis de vous inviter à l'assemblée primaire du 17 juin qui est une occasion offerte à chacun d'œuvrer pour le bien de tous.

Sylviane Coquoz

CŒUR WALLIS C'EST QUOI?



Les enjeux

Chaque année plus de 20 000 patients souffrent d'un infarctus en Suisse. Dans presque un quart des cas l'infarctus se manifeste par une mort subite et le patient ne peut même pas être pris en charge dans un hôpital. La période pré-hospitalière est donc cruciale.

Depuis 20 ans la mortalité intra-hospitalière de l'infarctus a considérablement diminué grâce aux techniques de cardiologie qui permettent de déboucher l'artère coronaire bouchée par un thrombus (caillot) qui cause l'infarctus. La mortalité avant l'arrivée à l'hôpital n'a par contre pas diminué car très souvent aucune mesure de réanimation n'est mise en œuvre sur le lieu de l'arrêt cardiaque.

Il est maintenant très bien démontré que plus vite on pratique le massage cardiaque, sans ventilation artificielle, meilleures sont les chances de survie. Les premiers gestes de réanimation sont donc cruciaux et, dans un monde idéal, tout un chacun devrait être capable de débiter un massage cardiaque.

De nombreux décès pourraient être évités chaque année si, grâce aux premiers répondants, les premières mesures de réanimation intervenaient immédiatement.

La mission et les buts

Nous voulons augmenter significativement le taux de survie lors d'arrêt cardiaque sur le territoire du canton du Valais en garantissant, dans les 5 minutes, l'application des premiers gestes de réanimation.

Pour cela, il est indispensable de:

Former une grande partie de la population valaisanne, dès l'âge de 14 ans, aux gestes de réanimation de base (BLS-AED).

Créer et coordonner avec la centrale 144 un réseau de premiers répondants sur tout le territoire du canton du Valais.

Développer et renforcer la collaboration entre les différents partenaires de l'urgence et la population.

Récolter et traiter les rapports d'intervention à des fins de statistique.

Inventorier les défibrillateurs, en multiplier l'installation, en élargir l'utilisation et assurer leur suivi sur le territoire du canton du Valais.

Source <https://sierre.momentum.dos-group.com>

Couloir extérieur vers la salle polyvalente.



Daviaz places de parcs et station transformatrice



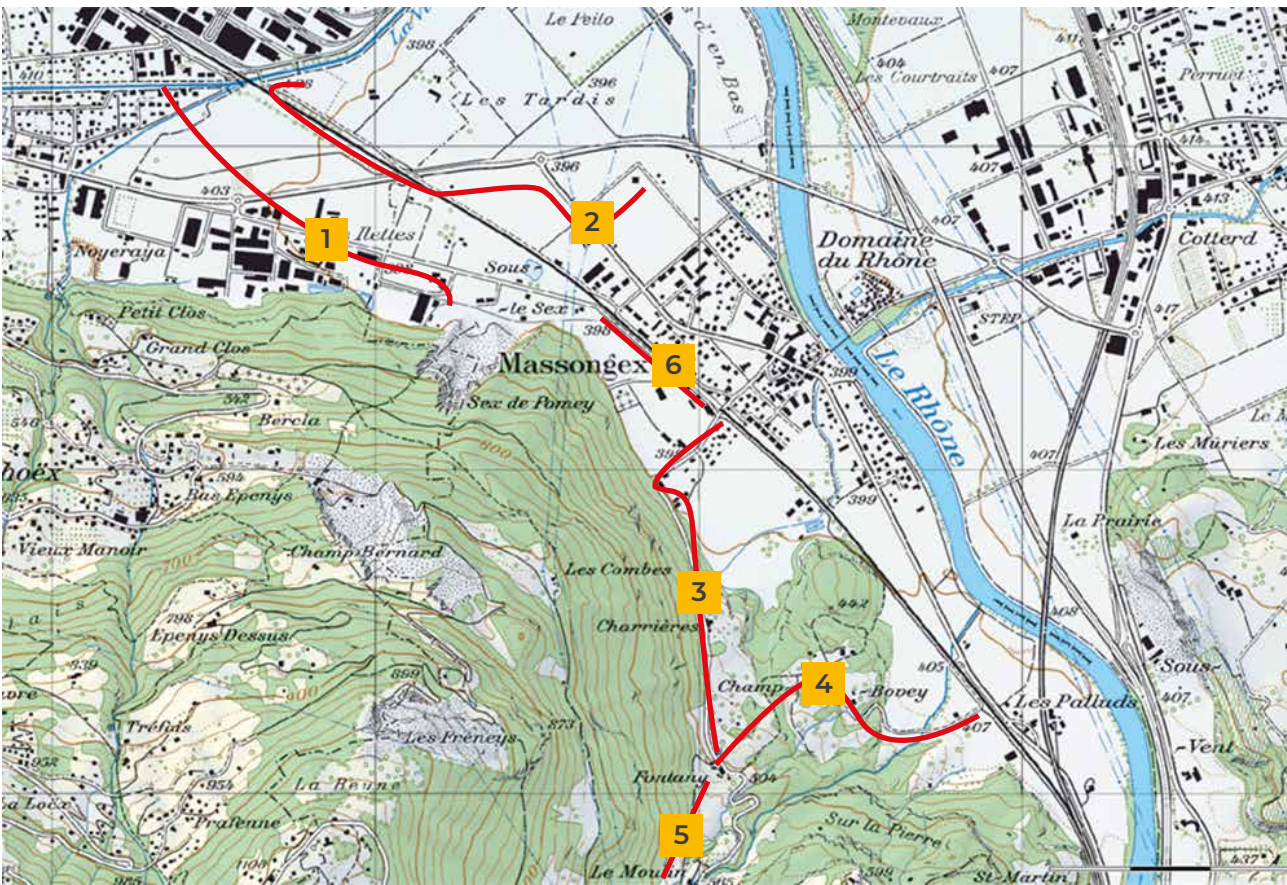
WC place Tarnaïae



RÉSEAU ELECTRIQUE

Rénovation du réseau 16kV Massongex-Daviaz

Entre 2018 et 2019, d'importantes rénovations ont eu lieu sur le réseau 16kV de la commune. Ces travaux ont été réalisés en plusieurs étapes afin d'améliorer, de renouveler et d'augmenter la capacité du réseau électrique communal.



Les différentes étapes ont été les suivantes:

1. Nouvelle alimentation souterraine 16kV depuis le poste des Bans de Monthey jusqu'à la zone des Illettes.
2. Remplacement de la ligne aérienne par un nouveau câble 16kV du bâtiment 356 de Cimo jusqu'à la tour de Massongex et séparation des alimentations de Massongex et Vérossaz – Daviaz.
3. Nouveau câble entre la station Gare et le nouveau Couplage de Fontany.
4. Renouvellement des stations Terre des Hommes et Paluds et remplacement de la ligne aérienne 16kV entre les Paluds et le réservoir de Fontany.
5. Mise en place d'une deuxième liaison câblée entre Fontany et la nouvelle station de Daviaz.
6. Remplacement d'un vieux câble de faible capacité par un nouveau de forte capacité.



MÉTIERS D'ART ET ARTISANAT

Coup de projecteur sur une association dont notre commune est membre soutien :



Fondée en 1984 par un groupe d'artisans du Valais romand soucieux de valoriser l'artisanat local, les prémices de l'Association œuvrent pour la défense du patrimoine valaisan dont elle défend les intérêts sous l'enseigne «Artisanat Valaisan». Soutenue par le Service de l'Economie et du Tourisme de l'Etat du Valais, elle ouvre boutique quelques mois plus tard en vieille ville de Sion pour vendre et promouvoir les créations de ses membres. Une vitrine reconnue et appréciée du public qui assura la pérennité du projet durant la décennie suivante.

Transformée par la diversité de ses expériences, l'Association fait peau neuve en 1999 et troque son costume traditionnel contre une image plus ouverte et contemporaine de l'artisanat, en intégrant les métiers d'art dans les fondamentaux qu'elle représente. C'est un nouveau départ pour l'Association qui devient «l'Association des Métiers d'Art et d'Artisanat du Valais».

Un tournant symbolique qui portera sur le devant de la scène les artistes et artisans valaisans, désireux de transmettre leur savoir-faire et de véhiculer une image professionnelle et innovante de leur créativité.

Sur ce chemin de l'excellence et d'ouverture vers le futur, l'Association organise tous les deux ans depuis 1997 la Biennale des Métiers d'Art et d'Artisanat du Valais (Biennale des MA). La prochaine et 12^e édition de la Biennale des MA aura lieu du 8 au 10 novembre 2019 à l'Espace St-Marc au Châble. Une trentaine d'exposants participeront à la Biennale et représenteront des métiers artistiques reconnus aussi riches que variés: métiers du bois, du verre, de la terre, du métal, de la pierre, du papier, du textile, du visuel, du minéral, du végétal et des instruments de musique.

Depuis 2018, l'Association apporte son soutien au Canton du Valais dans l'organisation des Journées Européennes des Métiers d'Art (JEMA). Avec 19 pays participants et 1,2 million de visiteurs en 2017, cette manifestation est devenue le premier événement international consacré aux métiers d'art.

La Suisse participe aux Journées Européennes des Métiers d'Art depuis 2012 à l'initiative de la Ville de Genève rejointe par le Canton de Vaud depuis 2014, par la République et Canton du Jura ainsi que par la République et Canton de Genève depuis 2015, par la République et Canton de Neuchâtel depuis 2016 et par les Cantons du Tessin et du Valais depuis 2018. Elles auront lieu les 3, 4 et 5 avril 2020.

Nous vous invitons à consulter les sites internet de l'Association des Métiers d'Art et d'Artisanat du Valais et celui des JEMA de l'Association Suisse des Métiers d'Art:
www.metiersart.ch | www.metiersdart.ch/fr_CH/jema



LA FUGUE: LE SPORT ET LES CYCLES DU MOUVEMENT

Dimanche 16 juin 2019

Dimanche 16 juin prochain entre 09h et 16h aura lieu la 9^e édition de la Fugue Chablaisienne. Lors de cette journée, profitez à vélo, en rollers ou en trottinette, d'un parcours sécurisé pour explorer votre région, son paysage et ses activités.

Vous pourrez suivre, en temps réel, votre trajet sur votre téléphone et/ou tablette grâce à la géolocalisation du plan interactif que vous trouverez sur notre site la-fugue.ch.

Le parcours traversera les 8 communes partenaires: Monthey, Collombey-Muraz, Vionnaz, Vouvry, Aigle, Ollon, Bex, Massongex et 10 aires d'animation ainsi qu'un poste de ravitaillement. Des clubs sportifs, associations et entreprises actives dans le Chablais, vous accueilleront tout au long de votre journée pour vous faire découvrir leur savoir-faire, partager des activités ludiques et déguster de bons petits plats.



Nouveauté 2019

Cette année, Monthey sera l'aire officielle de la manifestation et présentera des activités et clubs sportifs locaux dans le magnifique parc du Cinquantoux.

Les Jeux du Chablais seront mis sur pied sous forme de concours. Dans certaines aires du parcours, des épreuves ludiques, marrantes et sportives seront proposées par un acteur du monde sportif. Les participants devront déposer leur bulletin de participation dans les urnes prévues à cet effet. A la fin de la journée, un tirage au sort aura lieu.

Ce jour-là, des routes secondaires seront fermées au trafic routier et la circulation subira des modifications. Un dispositif de signalisation sera mis en place et du personnel de circulation sera mobilisé. Nous vous remercions d'ores et déjà de respecter les consignes données par la police et la protection civile.



Retrouvez toutes les informations sur www.la-fugue.ch ou sur la page Facebook [lafuguechablaisienne](https://www.facebook.com/lafuguechablaisienne).

DOSSIERS DE CONSTRUCTIONS

Autorisation de construire

Constructions et installations soumises à une autorisation de construire



Sont en particulier soumis à une autorisation de construire :

- la construction, la reconstruction, la modification ainsi que l'agrandissement de bâtiments, de corps de bâtiments et de leurs annexes;
- la démolition totale ou partielle de constructions et installations existantes.

- les autres constructions et installations et leur modification telles que :

- les installations de dépôt et de distribution d'essence, de lubrifiant et de gaz (citernes, réservoirs, silos, etc.);
- les fours, les cheminées d'usine, les mâts, les antennes aériennes et les antennes paraboliques.

- les installations techniques destinées :

- à la production de chaleur ou d'électricité, notamment lorsqu'une partie de l'installation est posée à l'extérieur du bâtiment (cheminée, sonde géothermique, échangeur d'une pompe à chaleur air/eau, etc.), sous réserve du régime applicable aux installations solaires ainsi qu'au renouvellement et remplacement des installations de combustion (chaudières à mazout, à gaz, à bois, etc.);
- à la production et distribution de froid;
- à la production et distribution d'air pour la ventilation;
- les routes et autres ouvrages d'art privés, les ouvrages d'accès, les rampes et les conduites;
- à l'intérieur des zones à bâtir, les murs, y compris les murs de soutènement et de revêtement et les clôtures, selon la hauteur déterminée par le RCCZ ou selon une autre hauteur légalement prescrite, et dans tous les cas ceux et celles dont la hauteur dépasse 1,5 m;
- à l'extérieur des zones à bâtir, tous les murs, clôtures fermées (palissades, haies, etc.), clôtures ajourées, excédant la longueur de 5 m ou une hauteur de 1,5 m ou une autre hauteur légalement prescrite, le droit forestier demeurant dans tous les cas réservé;
- les installations pour le traitement des eaux usées et des déchets, les fumières, les fosses à purin et les installations de biogaz;
- les installations portuaires, les débarcadères et les jetées, les places d'amarrage pour bateaux, les bouées d'amarrage, les installations servant à l'exercice des sports nautiques et aquatiques,
- les serres et les silos agricoles et industriels;
- les décharges et les entrepôts à ciel ouvert notamment pour les déchets artisanaux et industriels, les machines et véhicules hors d'usage ainsi que l'entreposage durable de matériaux tels que matériaux de construction, fer et dépôts de caisses;
- les installations sportives et de fabrication de neige artificielle, les aménagements de camping, de caravanning, de motorhomes ainsi que les piscines;
- l'enlèvement de la couche végétale pour l'aménagement ou la correction des pistes de ski, à l'exception du nivellement ponctuel d'endroits dangereux sur une surface maximale de 500 m² à l'extérieur des périmètres protégés;
- les installations de publicité;
- les murs, clôtures, haies vives et plantations en bordure de routes selon la loi sur les routes.

Sont également subordonnés à une autorisation de construire

- l'installation de caravanes, de tentes et autres en dehors d'une place de camping autorisée;
- à l'intérieur des zones à bâtir, les modifications du sol naturel (remblayage et excavation) selon la hauteur, respectivement la profondeur prévue par le RCCZ et dans tous les cas les modifications de plus de 1,5 m;
- à l'extérieur des zones à bâtir, sous réserve de (***), les modifications du sol naturel (remblayage et excavation) excédant une surface de 500 m² et/ou une hauteur respectivement une profondeur de 1,5 m;
- l'aménagement des lieux d'extraction de matériaux (carrières, gravières) et de leurs annexes;
- *** tous les travaux importants de nature à modifier de façon sensible la configuration du sol, son utilisation ou l'aspect d'un site (drainages de zones humides et captages de sources, aménagement de pistes de skis, de luge, de bob, installations de sport automobile, karting, motocross, trial, etc.).

Demeurent réservées les prescriptions plus restrictives régissant les objets particulièrement dignes de protection désignés dans les inventaires.

Constructions et installations non soumises à autorisation de construire

- les travaux ordinaires d'entretien des bâtiments et installations;
- les modifications apportées à l'intérieur des bâtiments sous réserve (le changement d'affectation de constructions et d'installations ayant un effet sur le respect des prescriptions applicables à la zone et des dispositions relatives aux distances et aux alignements ou provoquant une charge supplémentaire importante pour les installations d'équipement).
- à l'intérieur des zones à bâtir, dans le cadre de l'usage local ou conformément à d'autres prescriptions communales:
 - les petites constructions et installations privées annexes telles que les places de jardin non couvertes et ouvertes sur deux côtés au moins, les cheminées de jardin, les bacs à sable et les bassins pour enfants, les abris à vélos, les coffres à outils, les abris et les enclos pour petits animaux;
 - les installations et aménagements extérieurs de jardins privés tels que sentiers, fontaines, étangs, sculptures, ainsi que les murs de clôture, les murs de soutènement et de revêtement ne dépassant pas 1,5 m de hauteur ou une autre hauteur légalement prescrite;
 - les constructions mobilières telles que halles de fête, chapiteaux de cirque, tribunes et le dépôt de matériaux pour une durée qui ne dépasse pas 3 mois;
 - les automates ainsi que les petits conteneurs tels que les conteneurs pour le compostage et autres dont le volume ne dépasse pas 3 m³;
 - les installations agricoles amovibles telles que les serres et autres installations analogues lorsque la durée ne dépasse pas 6 mois.

Dossiers construction

Les dates des séances de la commission des constructions pour 2019 sont sur le site internet de la commune sous : *Administration / Services communaux / Constructions et bâtiments*.

Les séances ordinaires auront lieu 1x par mois, le lundi soir.

Les nouveaux dossiers doivent être déposés au plus tard le lundi précédent avant 18h00 à l'administration communale.

Les compléments de dossiers en cours, les demandes de préavis peuvent nous parvenir au plus tard le jeudi précédent avant 17h00.

MASSONGEX AIME LA JEUNESSE

Le Conseil communal s'engage pour les jeunes. Il compte aussi sur les professionnels et les associations pour le seconder dans cette tâche et aussi sur les jeunes eux-mêmes pour faire en sorte que le village ne soit pas un village dortoir où l'on s'ennuie.

L'espace de vie infantine

Une politique familiale active et accueillante est conduite par le Conseil communal pour vous permettre, couples installés ou nouveaux parents, de poursuivre votre carrière professionnelle respective tout en ayant une offre d'encadrement digne de ce nom pour vos enfants.

La nurserie, la crèche et l'UAPE «Les Moussailons» est conduite par Sophie Chollet sa directrice qui est à la tête d'une équipe éducative motivée. Les éducatrices sont à votre disposition pour vous renseigner. Elles accueillent vos bambins dès l'âge de 3 mois.

La crèche prend le relais et, lorsque vos enfants entreront à l'école infantine, l'UAPE leur offrira un cadre adapté et convivial pour les périodes interclasses, les repas et les goûters, cela jusqu'à l'âge de rejoindre le Cycle d'orientation à St-Maurice.

La structure d'espace infantine est ouverte du lundi au vendredi de 07h00 à 18h00, sauf pendant 3 semaines en été. Les tarifs uniques sont subventionnés pour les habitants de la Commune de Massongex et sont accessibles pour toutes les familles.

Par ailleurs, les «mamans de jour» doivent être affiliées à l'association des parents d'accueil du District de St-Maurice (l'apac). Elles sont aussi à votre disposition pour accueillir les enfants qui n'ont pas trouvé de place à la garderie.

L'école primaire

L'entrée à l'école primaire est toujours un moment d'intenses émotions et si les enfants se connaissent, alors le passage est rendu plus facile, la séparation d'avec la famille moins douloureuse.

Les enseignantes, sous la direction de Mme Martine Gallay, font partie d'un monde de professionnelles qualifiées et engagées, attentives au bien-être des 170 élèves qui fréquentent

l'établissement scolaire sis à côté de la garderie. Toutes ont à cœur d'établir et de promouvoir des études dans une ambiance positive, sereine et confortable.

De nombreuses activités sportives et culturelles gratuites sont proposées aux élèves des classes de 1H à 8H.

Par ailleurs, les sociétés locales sont prêtes à former les jeunes en matière sportive ou musicale. Les présidents de la fanfare, du foot, de la gym ou du ski-club vous donneront volontiers tous les renseignements souhaités à ce sujet.

Il ne faut pas oublier non plus le rôle essentiel des employés communaux, de l'administration, du concierge, des bibliothécaires et des employés de la voirie. Tous conjuguent leurs efforts pour que chacun trouve ce dont il a besoin, de la lecture aux jeux, du préau aux salles de classes, et que partout sur ce site règnent le bon ordre, la bonne humeur et la paix.

Le cycle d'orientation

Si la rentrée scolaire est toujours un moment particulier, l'entrée au cycle d'orientation à St-Maurice est un choc pour nos jeunes villageois qui se retrouvent au milieu de 350 autres petits villageois venus de toutes les communes du District.

Sous la houlette bienveillante du directeur des écoles du District, M. Alain Grandjean et de ses professeurs, les élèves auront des enseignants différents pour chaque branche d'étude et pourront être séparés de leurs amis de primaire. C'est pourquoi la transition peut être rude. L'esprit de village se fond dans l'esprit de cycle.

Dès la rentrée, les élèves sont confrontés à un défi sportif: le tour des Muverans à pied. C'est une épreuve d'endurance qui fortifie le groupe, la solidarité et le partage.

Cette épreuve les rend conscients de l'importance du passage au stade supérieur de leur programme de formation. Le directeur et les membres de la Commission scolaire sont attentifs au bien-être des étudiants et des professeurs afin que les études se passent le mieux possible, y compris pour celles et ceux qui sont confrontés aux particularités sociales et aux aléas de la vie en société.

Le choix de vie

A la sortie de l'école obligatoire, les étudiants choisissent une filière. Celle du collège qui va les amener aux études supérieures (HES, Universités ou EPFL) ou celle de l'apprentissage qui les fera entrer de plein pied dans la vie active, aux seins des entreprises qui leur apprendront un métier.

Les jeunes ont le choix de s'investir dans les sociétés locales, de proposer des projets communaux, et le Conseil communal favorise ce type d'actions. Il peut même leur réserver un petit budget, comme il l'a fait pour le CJM (conseil des jeunes). Effectuer des activités de bénévolat est très formateur car cela développe des compétences sociales et d'organisation toujours bien vues des futurs employeurs.

Organiser ou participer à des activités, donner son avis sur des projets à court ou long terme, faire vivre un groupe permet aussi d'amplifier les compétences citoyennes car à 18 ans, les adolescents obtiendront le droit de vote et d'éligibilité. Ils pourront dès lors se mettre au service de la communauté qui cherche les futurs conseillers qui conduiront la politique communale de demain.

LA VIE À L'ÉCOLE

Le camp de ski 2019 : une aventure pour les petits et les grands !

Participer au camp de ski, voilà une aventure particulière que les maîtresses, les élèves et les bénévoles attendent avec impatience !

En effet, se retrouver tous ensemble, comme une très grande famille, un peu à l'étroit dans la cabane de Bretaye, c'est une expérience unique pour celles et ceux qui n'ont jamais quitté le cocon familial.

Il faut se respecter mutuellement, faire en sorte que chacun trouve sa place, que chacun ait du plaisir à partager, à participer, à faire du sport, des jeux, des concours de calcul oral ou de culture générale ! Et bien oui, c'est encore l'école même à la montagne. Il faut être discipliné,

ranger les dortoirs, ranger la vaisselle, ne pas perdre ses skis, ses bâtons, ses lunettes, ses gants et son casque dans les déplacements en télécabine ou en BVB.

Et en février 2019, comme tous les ans, le camp a eu lieu et tout s'est bien passé. Ces quelques photos nous montrent tous à l'œuvre.

Je profite de l'occasion pour remercier vivement les maîtresses et les bénévoles qui ont pris en charge le ski, les repas, les jeux.

Bel été à vous toutes et tous. A bientôt aux fêtes du village !



Action pour l'association ELA



Les enfants de l'école de Massongex ont enfilé leurs baskets et ont couru pour montrer leur solidarité avec les malades et leurs familles.

Ils ont récolté 7'950.- CHF de dons de leurs parrainages au profit de l'association ELA qui lutte contre la leucodystrophie. Un papa a proposé d'ajouter 50.- pour arrondir la somme à 8'000.-.

Super Bravo aux élèves, aux maîtresses et aux parents qui ont offert un goûter somptueux.

Place de jeux



Bien plus qu'une nouvelle place de jeux, un lieu de loisirs et de rencontres informelles!

Depuis le mois d'avril, des plus petits aux plus grands, tous les enfants veulent tester la nouvelle place de jeux de Massongex!

C'est un pur bonheur de voir les Tarzan et Jane se dépenser d'une cahute à l'autre via les ponts suspendus, en passant par les toboggans et

autres murs de grimpe organisés tout exprès pour développer leur motricité.

Attention quand même!

Ces jeux sont homologués mais jusqu'à sept ans nous savons que les enfants n'ont pas le sens du danger.

En conséquence, nous recommandons aux adultes d'être vigilants et de ne pas laisser les petits sans surveillance. Ils sont sous votre responsabilité.

Que cela ne vous empêche pas de passer un très bel été. Nous vous souhaitons beaucoup de plaisir.

Amusez-vous bien!

LES TOUT-PETITS

Sortie crèche



Sortie printanière des enfants de la crèche pop e poppa Les Moussaillons au Swiss Vapeur Parc.

Au programme: balade, pique-nique, rigolades et découverte des trains miniatures.

Que du plaisir et de beaux souvenirs!

LES JEUNES S'ACTIVENT

Le CJM



Le Conseil des Jeunes de Massongex (CJM), qui a vu le jour le 1^{er} février 2018, a proposé aux jeunes du village des animations pour les «dimanches après-midis où l'on s'embête». Des jeux sportifs ont été organisés et ils ont eu lieu en extérieur en août et à l'intérieur en octobre.

Ces jeux étaient suivis d'un «réconfort après l'effort»: un goûter. Le plaisir était visible sur tous les visages et les rires s'entendaient autant du côté des membres organisateurs que des participants et des parents-spectateurs.

En décembre, ils ont invité Mme Laure Galvani pour une soirée contes qui ont été dits dans la salle des aînés avec, dans le hall de la salle polyvalente, le vin chaud traditionnel et une agape, servis par les membres du CJM.

Ce fut une soirée de 21 décembre très réussie qui a terminé l'année 2018 dans la joie, la bonne humeur et la paix de Noël!

D'ores et déjà un tout grand MERCI à Pauline, Alicia, Cindy, Léa, Jade, Elodie, Alexandra, Sacha, Thibaut, Dimitri, Rémi qui ont créé le CJM et se sont impliqués pour offrir des activités sportives et sociales aux jeunes de leur village.

Pour 2019, ces activités seront en sommeil! Et oui, tous les actuels membres du CJM seront en examens finaux en juin et dès la rentrée, ils seront dispersés aux quatre coins de la Romandie soit pour entamer leur formation respective, soit pour des voyages d'études de longue durée, soit pour entrer au service militaire.

Le CJM se cherche de nouveaux membres... pour de nouvelles aventures. Si vous êtes dans la tranche d'âge 15 - 25 ans, engagez-vous, c'est une très bonne école de la vie!

Appelez Raymonde Schoch, au 076 450 73 72.

LES TAPAGOILLES

Tu tires ou tu pointes ?

Qui n'a pas entendu une fois dans sa vie cette boutade ?

Si vous avez parcouru un ancien « LES TROIS TOURS », vous avez déjà connaissance que notre commune compte une amicale de pétanque nommée « LES TAPAGOILLES ».

Nous pratiquons notre sport de mai à septembre sur les terrains mis à notre disposition par ID ELECTRONIC derrière l'ancien café LE CAVEAU ROMAIN.

Cette année 2019 sera particulière car notre activité pourra se poursuivre durant l'hiver. Nous nous sommes approchés des instances politiques de notre commune pour leur soumettre une demande concernant un local situé sous le préau du bâtiment scolaire pour pouvoir l'aménager en pistes hivernales.

Après quelques échanges très prolifiques dès le début, le conseil a entrepris une étude de faisabilité du projet. Cela a débouché sur une décision positive concernant la mise à disposition de cet espace ainsi que le gros œuvre et la pose d'un éclairage LED économique nécessaire pour la mise en conformité et l'utilisation du local.

Une fois ces travaux terminés, des membres de notre amicale se sont attaqués à la peinture des murs et du plafond ainsi qu'à la pose des bandes caoutchouc protectrices des murs. Enfin, dernière étape, la mise en place de 15'000 kg de mélange gravier et sable sur les 54 m² de surface du local. Dans les divers échanges lors du suivi du chantier, il nous a été proposé un espace fermé à claire voix situé en face de notre local de jeu pour en faire notre Stamm « les Tapagoilles en hiver ».

Car tout le monde le sait bien, une partie de pétanque se termine devant un verre...

Nous tenons à remercier chaleureusement les autorités communales pour leur accueil, leur écoute, leur engagement à promouvoir au sein de notre commune ce que certain qualifie de jeu mais qui est un sport à part entière.

Vous en doutez ? Venez essayer et vous donnerez vos impressions après...

Venez nous rejoindre les jeudis soirs dès 19h pour tester ce sport qui demande stratégie, adresse, esprit d'équipe et convivialité.

Pas besoin d'être champion ni professionnel, venez comme vous êtes... avec envie, bonne humeur et vos boules de pétanque si vous en avez. Si toutefois cela n'est pas le cas, venez quand-même, nous vous prêterons de quoi participer à nos côtés à une soirée qui restera sûrement un excellent moment.

Un grand merci aussi à ID ELECTRONIC pour son soutien depuis de nombreuses années à notre amicale par la mise à disposition du terrain et des commodités.

CLUB DES AÎNÉS

Programme 2019 - 2020

Mercredi 26 juin 2019 Déplacement pour le lac Montrion (Morzine) Repas au restaurant des Sapins (croustade de champignons, noix de veau rôti, tarte aux myrtilles) Retour vers 17h00 - 18h00	10h00	Place Tarnaie Journée
En septembre 2019		Sortie de la Commune
Mercredi 23 octobre 2019 Brisolée à Vercorin restaurant du téléphérique Pause libre au village Retour vers 17h00 - 18h00	10h30	Place Tarnaie Journée
Mercredi 27 novembre 2019 Loto suivi du goûter	14h00	Salle des Aînés
Mercredi 29 janvier 2020 Loto suivi du goûter	14h00	Salle des Aînés
Mercredi 26 février 2020 Loto suivi du goûter	14h00	Salle des Aînés
Mercredi 25 mars 2020 Assemblée générale + loto-goûter	14h00	Salle des Aînés

Nous vous rappelons que la cotisation annuelle est de Fr. 30.-.

Inscription pour les sorties le samedi qui précède:
Geisser Gertrude 024 471 10 28 ou 079 671 02 87
Comité: Charly Maumary, Anne-Marie Richard et Gertrude Geisser

NOËL ENSEMBLE

Le 24 décembre dernier s'est déroulé le Noël Ensemble. C'est un repas de Noël symbolisant le partage, la convivialité et la bonne humeur. Ce sont de joyeux bénévoles qui ont repris l'organisation de ce repas avec le soutien de la commune. Leur volonté était de perpétuer cette tradition afin de faire vivre le village et de prôner le partage afin que tous les participants passent une veille de Noël agréable et joviale. Les organisateurs et les participants ont été ravis de la soirée.

Au commencement, ce repas était appelé le Noël du cœur et était organisé par la commission du social avec l'appui de généreux

donateurs. Puis, une bande d'amis a décidé de reprendre les rennes. Ils ont alors décidé de changer le nom de l'événement pour le nommer « Noël ensemble ». Ce repas est ouvert à tous, que ce soit les familles, les couples ou encore les personnes seules. Tout le monde est bienvenu pour partager cet instant ! Une participation financière n'est pas obligatoire, chacun peut mettre anonymement ce qu'il souhaite dans le chapeau.

Les joyeux bénévoles remercient vivement les participants ainsi que la commune et vous invitent à participer au prochain Noël Ensemble le 24 décembre 2019 !

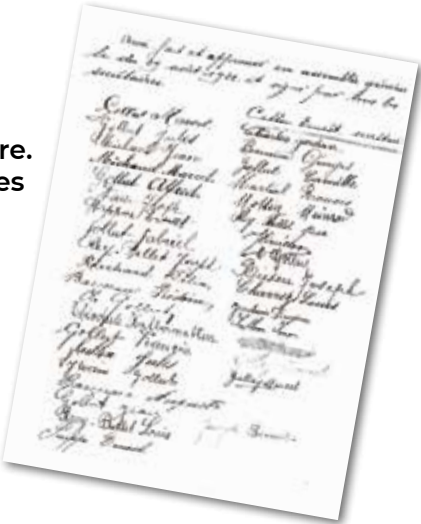
ECHO DE CHÂTILLON

Historique

En 2022, l'Echo de Châtillon de Massongex célèbrera son 100^e anniversaire. Nous profitons de notre journal communal pour relater d'ici là quelques pans de son histoire.

Les membres fondateurs et ses présidents

En 1920, quelques jeunes gens prennent la résolution de doter la commune de Massongex de sa fanfare. Cette société nommée la villageoise se présente la première fois à la population à l'occasion de la Fête Dieu en 1922. Un premier règlement a été approuvé en assemblée générale le 29 août 1923 et signé par ses membres fondateurs.



Depuis ses débuts, 21 présidents se sont retrouvés à sa tête.

Ernest Rappaz 1922 - 1929
Jules Collut 1929 - 1932
Jules Saillen 1932 - 1933
Marcel Collut 1933 - 1935
Francis Roserens 1935 - 1939



1939-1945 2^e guerre mondiale

Francis Roserens 1945 - 1947
Jean Collut 1947 - 1953
Sylvain Collut 1953 - 1954
Robert Biollay 1954 - 1958
Maurice Bochatay 1958 - 1959
Fernand Collut 1959 - 1961
André Michaud 1961 - 1968
Jean Collut 1968 - 1969
Michel Rey-Bellet 1969 - 1971
Jean-J. Nicollerat 1971 - 1973
Guy Vernay 1973 - 1983
Christian Saillen 1983 - 1985
Robert Lorétan 1985 - 1995
Patrick Coquoz 1995 - 1997
Tony Mariétan 1997 - 2003
Sylviane Coquoz 2003 - 2007
Flavien Gex-Fabry 2007 - 2018
Stéphanie Coutaz 2018 à ce jour



L'Echo de Châtillon en bref

En janvier, la société a présenté son concert annuel sur le thème mythes et légendes. C'était l'occasion de féliciter Yannick Clerc, Muriel Coquoz, Romain Dormond et Jonathan Paunet pour leur 10 ans de musique, Cindy Iullianello pour 15 ans, Michel Drapel pour 20 ans et Sylviane Coquoz pour 40 ans.

En février, les différentes commissions et le comité se sont réunis pour un après-midi de réflexions et d'échanges sur la société. Il a été clôturé par une initiation au curling au Palladium de Champéry.

En avril, les élèves de l'école de musique se sont retrouvés pour une sortie au Swiss Vapeur Parc.



En mai, l'harmonie s'est produite pour le concert de printemps. Les élèves ont pu montrer le fruit de leur travail à l'occasion de l'audition. L'Echo de Châtillon s'est également déplacée à Martigny-Bourg pour le festival des musiques du Bas-Valais. En juin, l'ECM anime les diverses manifestations paroissiales.



Du 10 au 16 août aura lieu le 46^e camp de musique. Le concert de fin de camp sera joué à la salle polyvalente vendredi 16 août 2019 à 19h00.

LES BATRANOUILLES

Carnaval 2019 de la Guggenmusik

2019 signifie pour les petites grenouilles beaucoup de renouveau !

Nous nous sommes rendus pour ce carnaval à Monthey, Broc et St-Maurice. Ayant déjà pratiqué les routes de la Gruyère pour nous rendre au carnaval de Broc, nous savions d'avance que nous allions passer un très agréable moment. Et ce fut le cas : une journée très chargée, avec plusieurs concerts dans les bars ainsi qu'un concert de nuit. Nous avons également passé un très agréable moment aux carnivals de Monthey et St-Maurice.

Nous relevons également le très joli succès de notre nouvelle version de Carnagouille, le mardi 5 mars. Avec une après-midi consacrée aux enfants, notre nouvelle version « karaoké » sur les années 80 du soir plut aux habitants du village.



Nous tentons toujours de nous adapter au mieux pour faire de cette journée un moment chaleureux et convivial, porté sur le village.

2020 signifie pour notre société nos 20 ans d'existence. Pour cela, nous avons d'ores et déjà plein de projets en tête qui vous seront révélés au fur et à mesure des événements. Un souper de soutien est l'idée déjà retenue, informations à suivre pour le futur... Nous pensons également pour cet événement à changer nos costumes, à suivre également.

La famille des Batranouilles souhaite toujours s'agrandir, alors si tu aimes la musique, faire la fête et passer du bon temps avec une équipe chouette, n'hésite pas à nous écrire sur notre page Facebook ou à notre présidente, Sabrina Bigler au 079 269 73 87.



SAMARITAINS

INVITATION: la commune a mis des défibrillateurs à disposition de ses habitants. Nous vous invitons à une soirée de démonstrations et d'explications le **mardi 20 août 2019 de 19h00 à 21h00**. Merci de confirmer votre présence au 079 420 44 49.

Au service de la communauté villageoise

10 membres :
qui s'engagent bénévolement
qui agissent en toute simplicité
qui suivent une formation continue
qui disposent de connaissances étendues en 1^{er} secours

Nous allons vers nos semblables
Nous mettons nos compétences à disposition
Nous sommes disponibles
Nous nous engageons sans préjugé
Nous sommes les membres d'une équipe soudée et dynamique

Et aussi :
Nous formons, en collaboration avec cœur wallis, les répondants publics de votre commune.
Nous formons toutes les personnes intéressées à maîtriser les gestes de premiers secours et à «sauvez des vies».

Avec vous :
Devenez membre actif de notre section. Suivez 10 heures de formation par année. Rejoignez-nous lors d'un de nos exercices mensuel ou en participant à l'un de nos cours.



Vous souhaitez en savoir davantage:
079 420 44 49 ou venez visiter notre site internet sur lequel vous trouverez nos cours et activités.
www.samassongex.assvr.ch

FC MASSONGEX



Après un premier tour d'automne où les différentes équipes de juniors ont obtenu de bons résultats et la première équipe a terminé dans le ventre mou du classement, le traditionnel souper de soutien de décembre est venu clôturer la fin d'année 2018 de la meilleure des manières. C'est en effet pas loin de 120 convives qui se sont donnés rendez-vous à la grande salle de Massongex pour partager un repas et une soirée sur le thème du cirque. A cette occasion, nous avons eu le plaisir d'accueillir l'école du cirque de Monthey qui a animé le repas. S'en est suivi un bal endiablé jusqu'au bout de la nuit.

Actuellement, à quelques matchs de la fin de saison, les équipes maintiennent leur état de forme de début de saison en se retrouvant dans le milieu de leur classement respectif. Nous comptons sur vous pour venir soutenir petits et grands lors des dernières rencontres qui auront lieu au stade St-Jean. Ce début d'année fut aussi l'occasion pour le club de promouvoir son mouvement jeunesse et de collaborer avec l'AVF (association valaisanne de football) et les clubs régionaux dans le cadre d'organisation de tournois juniors.

Le 13 avril dernier, nous avons eu le plaisir d'accueillir et d'organiser un tournoi de juniors F au stade St-Jean, auquel 18 équipes formées de jeunes footballeurs en herbe de la région participèrent.

Le 25 mai, c'est au tour des écoles de foot de profiter d'un tel événement, toujours à Massongex, et qui représente pour ces jeunes pousses les premières réelles expériences de rencontres footballistiques.

Enfin, du côté des actifs, comme le veut la coutume au FC Massongex, afin de clôturer la saison et de commencer la suivante dans de bonnes conditions, **le tournoi d'été se déroulera du 15 au 19 juillet**. Notre première équipe (4^e ligue) aura la lourde tâche d'affronter exclusivement des équipes de 2^e ligue de la région.

A noter que l'Assemblée Générale du club aura lieu cette année à la clôture de la saison (et non à son ouverture en août comme précédemment), soit le **17 juin prochain à 19h au stade St-Jean**.

SKI-CLUB CIME DE L'EST



2019, un grand cru pour le Ski-Club Cime de l'Est qui fête ses 30 ans

Cette 30^e saison a été excellente tant au niveau des conditions d'enneigement qu'au niveau des conditions météorologiques. Ces conditions favorables nous ont d'ailleurs permis de réaliser toutes nos activités OJ et Familles sans annulation ni report, c'est assez rare pour le souligner.

Au début de la saison, les enfants ont bénéficié de 4 sorties diverses en automne entre ciel et terre. Ils se sont rendus à Aigle pour tester leur coordination et leur agilité dans les divers parcours aériens du Parc Aventure. Dans le cadre de l'Altitrail de Chalin du désormais traditionnel 1^{er} dimanche d'octobre, une petite marche a été organisée du côté du refuge de Valerette.

En novembre, c'est à la salle polyvalente de Massongex que nos OJ se sont défoulés dans plusieurs ateliers et finalement terminer la séance avec divers jeux. La clôture de ces activités automnales s'est déroulée en décembre à la Vertic-Halle de Saxon où nos jeunes se sont familiarisés avec les plaisirs de la grimpe et ainsi parfaire leur condition physique avant la saison et le fameux camp OJ.



30^e camp OJ

Justement parlons-en, le 30^e camp OJ et 6^e camp à Fiesch s'est déroulé avec de très bonnes conditions tout comme le camp précédent d'ailleurs. Comme chaque édition, il a eu lieu du 27 au 30 décembre et cette année, 48 OJ étaient présents, c'était 5 de plus qu'en 2017. Nos chères petites têtes blondes ont bénéficié d'un encadrement de qualité composé de 17 moniteurs. Au programme du ski et du snowboard naturellement mais pas seulement, des soirées bien animées parfois déguisées et une soirée raclette bien sûr. L'organisation de ce camp reste un des plus gros événements organisés par le Ski-Club soit en termes de ressources humaines mais également en termes de ressources financières puisque le club prévoit toujours une charge d'environ CHF 10'000.00 pour offrir un prix raisonnable à tous les participants. Sans ce montant, le camp coûterait le double aux parents à savoir environ CHF 400.00 par enfant.

La saison s'est ensuite poursuivie avec les sorties OJ et les sorties Familles. Les sorties OJ ont été programmées à Veysonnaz, Villars, Bruson, St-Luc et Crans-Montana. Nous avons pu compter sur 30 OJ en moyenne à chaque sortie. Ce chiffre est en baisse par rapport aux années précédentes alors n'hésitez pas à venir nous rejoindre et profiter des plaisirs de la glisse.

Les sorties Familles ont, quant à elles, eu lieu à Veysonnaz le 6 janvier et à Flégère le 17 février. Cette 30^e saison s'est conclue par un magnifique week-end familial à Saas-Fee les 16 et 17 mars dernier qui a réuni 53 participants.

Comme je l'évoquais précédemment, le beau temps a régné lors de chacune de ces journées, ce qui les a rendues d'autant plus belles.



Sortie OJ à Bretaye



Sortie OJ à St-Luc



Week-end du 30^e à Saas-Fee



Auberge de Jeunesse de Saas-Fee pour le dodo...

N'oublions pas les juniors de notre club qui ont participé aux sorties OJ ainsi qu'au 19^e camp Juniors, activité qui leur est propre. Ce dernier a été mis sur pied dans le Val de Bagnes pour profiter des pistes de Bruson le samedi et de Verbier les 4 Vallées le dimanche. Ce camp a réuni 16 juniors accompagnés de 4 moniteurs. La participation est très réjouissante. En effet, nous avons toujours l'objectif que quelques juniors resteront plus tard pour reprendre le flambeau et s'occuper des 30 prochaines années.



Sortie Rando du 10 février dans la Val des Dix

Au niveau de la randonnée à skis, 6 sorties ont été programmées à Valerette que ce soit en soirées pleine lune ou en journées et une sortie dans le Val des Dix. Malheureusement, la traditionnelle sortie en altitude du lundi de Pâques a dû être annulée en raison des risques provoqués par le foehn et les températures très douces, ceci même en haute altitude.

Ce 30^e anniversaire s'est donc marqué naturellement sur les pistes avec comme point culminant ce fabuleux week-end à Saas-Fee qui a réuni 53 participants ainsi que par l'organisation de la 3^e étape du Tour du Chablais 2019, de retour à Massongex après 13 ans d'absence. Cette dernière était pour nous une manière de convier toute la population de Massongex et Vérossaz à ce qui s'est voulu une belle fête du sport. Nos membres auront encore un joli cadeau le 12 octobre prochain avec un souper qui conclura ces festivités du 30^e.

Je tiens à remercier tous les acteurs de cette saison qui fut longue eu égard aux nombreuses activités mises en place. Je pense aux moniteurs, aux juniors, aux membres du comité du SC Cime de l'Est, aux membres du Comité d'Organisation du Tour du Chablais et aux 110 bénévoles présents qui ont contribué à la réussite de cette course. Il est toujours remarquable de pouvoir compter sur autant d'engagement. Toutes ces énergies mobilisées nous font avancer et c'est grâce à elles que nous pouvons obtenir ce beau millésime 2019 classé à coup sûr comme un grand cru. Alors, un grand merci à toutes et tous et longue vie au SC Cime de l'Est! A voir et à revoir sur www.sc-cime-est.ch

AUTO-MOTO CLUB



Origine du club

65 - 60 - 15! Non, ce ne sont pas les mensurations de la playmate 2019 mais tous les jubilés de notre club.

Introduction:

Alors qu'entre 60 et 65 ans la plupart d'entre-nous songent à et préparent leur retraite, il n'en est pas de même pour les clubs et associations qui cherchent à perpétuer et développer l'œuvre déjà accomplie par leurs vénérables prédécesseurs. Il en va de même pour l'Auto-Moto Club La Poya, né de la fusion des deux clubs de Massongex-Daviaz et de Vérossaz en 2004.

15 ans n'est certes pas encore l'âge de la majorité mais le club présente aujourd'hui le visage d'un bel adolescent plein de promesses d'avenir. Fort de cette nouvelle maturité, il s'est fixé un objectif, celui de retracer la vie de ses aïeux et de rendre hommage à ses parents naturels. Une tâche bien difficile puisque certaines archives ont quitté la sphère directe des membres actuels et que la mémoire vive des anciens peut parfois faire défaut.

Néanmoins, avec humilité, patience et passion, Véronique Heredero s'est essayé à cet exercice d'équilibrisme et nous a concocté un bien beau résumé des premières origines du club et de son développement. Un grand merci à elle, dont le résultat de ses recherches est retranscrit ci-dessous.

Historique: (par Véronique Heredero)

Au début du siècle dernier, les clubs motocyclistes étaient rares. Le milieu de la moto était alors représenté par les usines, Motosacoche, Condor, Moser, Zurcher, Zehnder, Universal, Standard, Allegro, tous des fabricants suisses. Le 26 mars 1914 eut lieu à Genève l'assemblée constitutive de l'UMS (Union Motocycliste Suisse) à laquelle ont participé 11 clubs existants.

Après la guerre, des courses de côtes, (Monthey-les Giettes, Orsières-Champex, Oulens-Villars Le Comte, Concise-Mutrux, Montegeneroso, etc) et sur circuit (Berne, Lignières, Lugano, Locarno, etc.) avaient lieu tous les dimanches.

Avril 1954, quelques motards bravent la pluie et la neige pour se réunir à l'auberge de la forêt à Vérossaz pour fonder un moto-club, son but premier étant l'entraide. Imaginez qu'à cette époque la loi sur la circulation routière n'existe pas encore (décision prise le 19.12.58 et entrée en vigueur le 01.10.59), les limitations de vitesses non plus et le port du casque n'est pas encore obligatoire (votation du 30.11.80 sur le port du casque et de la ceinture de sécurité en voiture).

La proximité de l'usine chimique montheysanne, en plein essor dans ces années-là, offrait des emplois qui permettaient de concilier un travail salarié régulier et le travail des champs saisonnier. Les transports publics ne desservaient pas encore les hameaux et petits villages, la moto s'est donc vite imposée pour pouvoir se déplacer et se rendre sur son lieu de travail.

A peine un an après sa fondation, le club organise déjà le rallye cantonal ainsi qu'un gymkhana. Les assemblées (biennuelles) se déroulent en alternance entre le café du chevreuil à Daviaz et l'auberge de la forêt à Vérossaz. Participation régulière au rallye de Pont de Nant où le club remporte plusieurs fois le challenge. La date de la sortie annuelle est même déplacée à la fin de la cueillette des fraises pour que tous les membres puissent y participer.

On relève aussi une discussion animée lors d'une assemblée où chacun défend son point de vue au sujet de l'application d'une sanction aux membres absents sans motifs valables le jour du rallye. L'assemblée décide d'une amende de Fr. 5.-. Ça fait réfléchir. Par contre, les membres du club n'hésitent pas à tendre la main à un membre accidenté lors du rallye pour aller rentrer ses récoltes de foin.

Fin 1959, les Véroffiards étant assez nombreux, ils décident de fonder leur propre club. Dès lors, à partir de janvier 1960, il y a désormais deux entités : le club Daviaz-Massongex et le club Vérossaz.

Pour les deux clubs, les décennies suivantes ont été ponctuées de sorties, broches, gymkhana, rallyes, lotos, tout cela toujours dans un esprit convivial. Massongex a mis sur pieds les fameuses courses de caisses à savon qui animaient le village et apportaient quelques visiteurs des communes et cantons voisins. Il y a également eu les sorties sur circuit agrémentées de la gastronomie française.

1995 marque un premier rapprochement des deux clubs. En effet, le 25 mars, des membres de Vérossaz se rendent à l'assemblée générale de la FMS (Fédération Motorisée Suisse) au musée Olympique à Lausanne. Durant le voyage du retour, ils rédigent le rapport qui sera lu lors de l'assemblée de la FMVs (Fédération Motorisée Valaisanne) à Massongex le soir même. En juillet de la même année, Jean-Marc Daves de Massongex demande du soutien aux Véroffiards pour l'organisation d'une manche de championnat Suisse au Val de Vienne en France près de Poitiers.

Au fil des ans, les loisirs se diversifiant de plus en plus, les rangs s'essaiment. Le temps de la fusion est arrivé. Et c'est donc en 2004 que les deux clubs se réunissent à nouveau et, pour l'occasion, lui donnent un nouveau nom : ce sera «AMC La Poya , Massongex-Vérossaz».

Les sorties font toujours partie du programme annuel, de même que le traditionnel Rallye famille. Des rencontres dans la simplicité où toutes les générations se côtoient.

Pour les plus actifs, il y a le Motocamp et le rallye FIM (rencontres internationales) qui font découvrir les routes et paysages d'Europe. Le carnet tourisme, lui, permet de cumuler des points, de découvrir la Suisse et le Valais. Il est couronné en fin de saison par la fête des champions. Certains de nos membres ont d'ailleurs obtenu un palmarès plus qu'honorable ces dernières années.

Alors qu'attendez-vous pour nous rejoindre et partager avec nous d'agréables moments de convivialité.

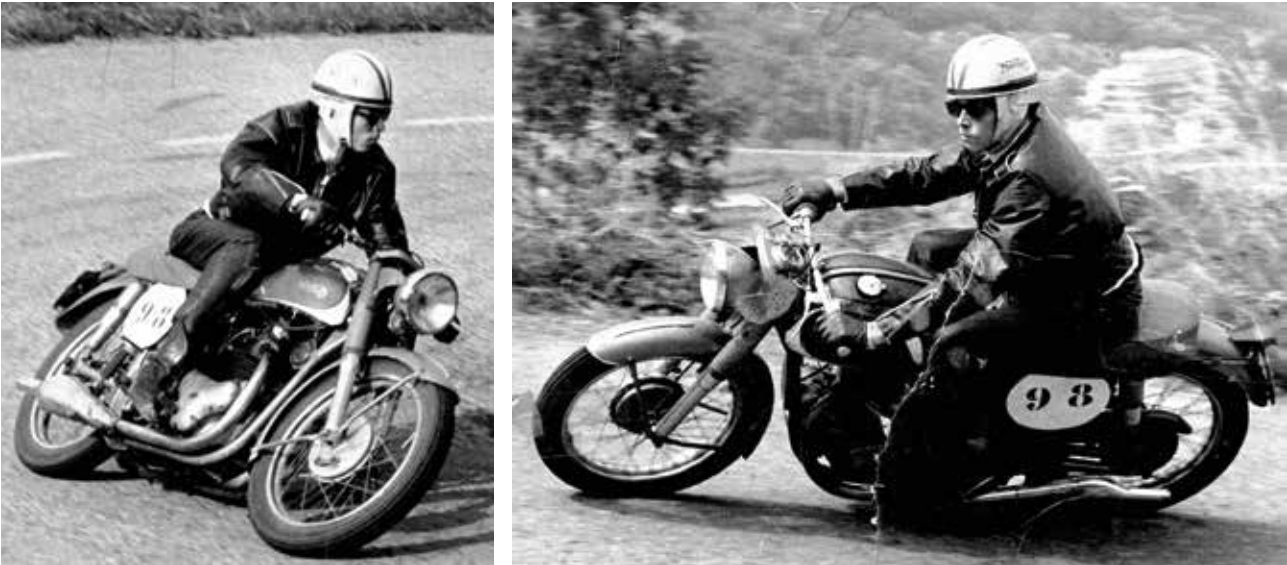
Invitation :

A l'occasion de cette année de jubilé, le club a décidé d'organiser deux manifestation phares de niveau fédéral et cantonal, inscrites aux carnets du tourisme suisse et valaisan. Il s'agit de la fête des Champions Tourisme 2019, en novembre à St-Maurice et, surtout, un rallye ouvert à tous, membres ou non du club et des fédérations faitières. Celui-ci aura lieu les samedi et dimanche 28 et 29 septembre 2019. Ce sera l'occasion, pour des motards venus de toute la Suisse, de se retrouver au Couvert du Chétillon à Vérossaz, de découvrir de beaux itinéraires dans notre région et de partager de bons repas ensemble sur place (sur inscription).

Si vous aimez le monde de la moto ou souhaitez le découvrir, vous êtes les bienvenus à cette manifestation !

Contacts :

Adresse postale d'association: Auto-Moto Club La Poya Massongex-Vérossaz
1869 Massongex
Adresse e-mail: lapoyaamc@bluewin.ch
Téléphone du président: 079 276 78 88
Téléphone du secrétaire: 076 446 09 18



COMPTES 2018 - MESSAGE INTRODUCTIF

Municipalité - Comptes de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Municipalité présente une marge d'autofinancement avant amortissements comptables de CHF 2'345'854.79. Les principaux éléments significatifs influençant les comptes 2018 sont les suivants:

Administration générale - 0

Les primes d'assurance perte de gain ont augmenté de manière démesurée pour 2018 (029.305.00). La conclusion d'une nouvelle assurance auprès de l'assureur le plus avantageux équivalait à une augmentation des coûts.

Sécurité publique - 1

La baisse significative des charges 2018 au niveau de la police du feu par rapport au budget 2018 et comptes 2017 s'explique par un amortissement à 100% en 2017 de notre participation au local du service du feu de Vérossaz (140.331.00).

De nouvelles bornes hydrantes ont été installées lors de la réfection de la conduite d'eau «Route du Chablais» (140.315.02).

Enseignement et formation - 2

Les charges concernant le personnel auxiliaire de conciergerie (210.301.01) sont nettement plus élevées que budgétées suite à l'engagement de notre nouveau concierge intervenu en milieu d'année 2018 seulement.

Les frais de chauffage (210.312.00) sont plus bas que budgétés étant donné qu'une facture, mal intitulée et concernant 2018, a été comptabilisée dans les comptes 2017. Il en est de même dans le compte (309.312.01), ladite facture étant répartie entre ces deux comptes.

Des travaux non-budgétés au niveau de l'entretien du bâtiment scolaire (210.314.00) ont été réalisés en 2018 dont notamment la pose d'un plafond acoustique, l'installation de la fibre optique, l'entretien de la toiture ainsi que la réparation de pupitres.

Culture, loisirs et culte - 3

Du matériel de gymnastique a été acheté (309.311.00) en 2018 dont des tapis de gymnastique, des ballons, un but de football.

Des travaux non budgétés ont été réalisés au complexe polyvalent (309.314.01): connexion WIFI, échange des luminaires de secours et achat de tables supplémentaires pour la salle des aînés.

Prévoyance sociale - 5

Des coûts nettement plus bas que budgétés ont été enregistrés concernant la garderie (541.365.03) suite à des recettes fédérales touchées rétroactivement. Du mobilier supplémentaire a dû être acheté afin d'accueillir plus de bébés en nurserie (541.365.05).

Les coûts de l'assistance sociale (580.366.02) avaient été budgétés plus haut en analogie avec les coûts 2016. Ce poste est toujours difficilement estimable et peut passablement varier d'année en année.

Trafic - 6

Les charges de personnel des employés communaux (620.301.00) sont plus hautes qu'au budget 2018 et comptes 2017 étant donné que la répartition de leur salaire au niveau des différents services a été modifiée, 80% des charges salariales au lieu des 30% budgétés. Les frais au niveau de l'éclairage public (620.312.00) sont justifiés par deux accidents impliquant le remplacement des luminaires.



La marge d'autofinancement le permettant, des amortissements complémentaires ont été effectués cette année (620.332.00).

Protection et aménagement de l'environnement - 7

Eau potable - 70

Selon la convention signée avec la Commune de Monthey en 2009, cette dernière fournit annuellement et gratuitement un volume de 60'000 m³ d'eau potable à Massongex. Pour le surplus, Massongex achète à Monthey l'eau au prix de 65% du tarif en vigueur (700.316.00). Vu la sécheresse de l'été passé, l'achat d'eau a été conséquent et a fait augmenter les coûts par rapport au budget 2018 et comptes 2017 laissant apparaître un déficit du service de plus de CHF 60'000.-.

Eaux usées - 71

Comme déjà indiqué les années précédentes, une révision des tarifs de ce service est urgente. Le déficit s'élève à plus de CHF 75'000.- malgré un amortissement minimal de 1%, bien inférieur au 10% préconisé.

Déchets - 72

Suite à l'introduction du nouveau règlement sur les déchets, le service est autofinancé. L'introduction de «Gastrovert» coûte passablement cher à la Commune (721.352.01) mais l'effort de la population au niveau du tri des déchets a permis de diminuer presque de moitié le coût des ordures ménagères.

Cimetière - 74

Les allées ainsi que les bordures du nouveau cimetière ont été réaménagées (740.314.00).

Correction des eaux - 75

Des frais payés en 2017 (750.314.01) concernant la Bourgeoisie ont été déduits cette année.

Finances et Impôts - 9

Le nombre d'actes de défaut de biens (900.319.00) ne cesse d'augmenter. Il faut savoir que ces débiteurs sont toujours suivis par la société Créditreform. De plus, la provision pour perte sur débiteurs au bilan a été augmentée de CHF 10'000.-, passant à CHF 160'000.-.

Les impôts sur le revenu et la fortune (900.400.00 - 01) comptabilisés en 2018 englobent respectivement un montant de CHF 145'000.- et CHF 40'000.- concernant l'année 2016.

Les impôts prélevés à la source (900.400.03), les impôts sur les gains immobiliers (900.403.00) ainsi que les prestations en capital (900.403.02) sont toujours difficiles à budgéter et la commune reste prudente à ce niveau. Des montants non négligeables sont enregistrés pour 2018.

En ce qui concerne les impôts des personnes morales, les impôts sur le bénéfice et sur le capital enregistrent respectivement CHF 100'400.- et 30'000.- concernant 2016. Les provisions sont toujours calculées de manière vigilante, la variation étant moins maîtrisable que pour l'imposition des personnes physiques.

Un emprunt de CHF 1'000'000.- a été renégocié en 2018 sur 10 ans à 0.76 % (940.322.00) permettant de baisser le montant des intérêts.

Au niveau des immeubles, les frais de chauffage du magasin sont plus élevés en 2018 (942.314.01) suite à une panne de chauffage. Quelques frais ont été engendrés au magasin (942.314.02) dont l'installation des stores intérieurs, la réparation de la porte du dépôt et le changement d'une fenêtre au local sous-sol.



Municipalité - Investissements

Les investissements nets s'élèvent à CHF 1'245'386.65. Les trois principaux investissements prévus en 2018 n'ont malheureusement pas pu être réalisés. Le premier concerne la mise en conformité parasismique du bâtiment scolaire étant donné que le dossier de mise à l'enquête publique a dû être modifié à plusieurs reprises pour acceptation par le Canton, la réalisation interviendra en 2020. Le second concerne l'assainissement du réseau d'égout repoussé à cette année afin de ne pas réaliser qu'un petit tronçon mais tout un secteur. Et troisièmement, l'investissement prévu au niveau de la déchetterie dont le dossier est resté en suspens au Canton et a donc été remis au budget 2019. De par ce fait, quelques nouveaux investissements, prévus initialement en 2019 ou 2020, ont été réalisés cette année.

Administration générale - 029

L'aménagement du sous-sol du bâtiment de la garderie a été réalisé comprenant un local de pétanque dans l'ancien local à citerne.

Police du feu - 14

L'engin de sauvetage et de travail aérien budgété n'a pas été acheté par le service du feu de Monthey.

Dans le cadre de notre collaboration intercommunale, la commune de Massongex a participé financièrement à l'acquisition de matériel pour le nouveau pick-up acheté l'année dernière (140.506.00).

Enseignement et formation - 21

La cour d'école s'est dotée d'une nouvelle place de jeux (210.500.00). Des tableaux interactifs ont été achetés pour l'école, dont une partie des coûts est subventionnée par l'Etat (210.506.00 - 210.661.00).

Santé – 4 et Prévoyance sociale - 5

Ces montants sont donnés par l'Etat du Valais.

Trafic - 6

L'étude de requalification urbaine (610.501.01) concernant notre centre du village a débuté. Les coûts de cette étude sont subventionnés par le Canton.

L'éclairage public (620.501.02) a été changé à Daviaz et «Vers-Chez-Combe».

Les CHF 125'000.- (620.501.11) correspondent à la quatrième et dernière tranche des travaux effectués par FAMSA pour la réalisation du passage inférieur.

Il a été procédé à la réfection du trottoir côté Rhône à la Route du Simplon (620.501.13) et de la chaussée aux Moulins (620.501.14).

Le bureau d'ingénieurs Sollertia a réalisé les avant-projets au niveau de l'aménagement du centre du village (620.501.15) étant donné que des gros travaux au niveau des égouts sont réalisés dans ce secteur cette année.

Les travaux publics se sont équipés d'un nouveau tracteur conformément au budget présenté (620.506.00).

La remise en état des chemins de campagne «Peilloz» et «Plaine du Rhône» (620.509.11) a été repoussée à plus tard vu les travaux de la troisième correction du Rhône qui ont débuté cette année.

Eau potable - 70

L'assainissement de la conduite d'eau à la Rte du Chablais a été réalisé en 2018 (700.501.00-01).



Eaux usées - 71

La Commune de Massongex a participé financièrement aux coûts de fiabilisation de la station de pompage et du suivi des micropolluants à la Step de Monthey en 2018 (711.522.00).

Cimetière - 74

Une étude a débuté en 2018 concernant la reconversion de l'ancien cimetière (740.501.02).

Correction des eaux - 75

Le Canton n'a toujours pas la possibilité aujourd'hui de préciser la participation des communes aux coûts de la 3^e correction du Rhône. Nous portons encore en 2018 le montant avancé par le Canton (750.561.00).

Aménagement du territoire - 79

En parallèle de notre étude de requalification urbaine du centre du village, des coûts interviendront ces prochaines années pour l'examen de notre plan d'aménagement des zones à mettre en conformité avec le Plan Directeur Cantonal et la Loi Cantonale sur l'Aménagement du Territoire.

Agriculture - 80

Il s'agit du 3^e acompte de l'étude technique concernant la mise en place du réseau agro-écologique du district de St-Maurice, montant réparti entre les communes concernées et subventionné à 60% par le Canton.

Conclusion

Suite à l'acceptation par l'Assemblée Primaire du 18 décembre 2017, la commune a acquis la menuiserie de l'Hoirie Gollut pour un montant de CHF 825'000.-. La toiture du magasin a été rénovée pour CHF 29'000.-. Ces montants sont comptabilisés dans le patrimoine financier de la commune, à l'actif du bilan. L'exercice boucle avec un excédent de revenus de CHF 888'633.94 et une fortune nette de CHF 10'106'577.16. La dette nette par habitant reste négative et laisse apparaître une fortune nette par habitant de CHF 1'645.- qui permettra d'appréhender sereinement les investissements à venir. Les comptes 2018 enregistrent un excédent de financement de CHF 1'100'468.14. Tous les comptes indicateurs sont au vert.

Bourgeoisie – Comptes de fonctionnement

Les comptes 2018 de la Bourgeoisie laissent apparaître un excédent de recettes de CHF 812.75.

L'entretien des immeubles comptabilise des charges bien plus élevées que budgétées, ce montant est principalement dû à la rénovation de la toiture du bâtiment. Un montant bien plus conséquent que les années passées et que budgété a été attribué au fonds de rénovation de l'immeuble, des travaux conséquents devant être effectués au café communal ces prochaines années. Les frais de coupes et transports laissent apparaître un résultat négatif, des frais de coupe à Daviaz concernant 2017 ayant été remboursés par le Triage cette année. Aucun investissement n'a été réalisé en 2018 pour la Bourgeoisie.

Les comptes 2018 d'investissement et de fonctionnement ont été acceptés par la commission des finances le 23 mai 2019 et par le Conseil municipal le 27 mai 2019.

Nous vous invitons à participer nombreux à cette Assemblée Primaire où vous serez informés plus en détail sur les comptes 2018 qui, on vous le rappelle, sont proposés à votre approbation.

L'Administration communale / 24.05.2019. Présidente Sylviane Coquoz / Caissière Céline Morisod



COMPTES DE FONCTIONNEMENT

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

RÉCAPITULATION		COMPTES 2018		BUDGET 2018		COMPTES 2017	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	Administration générale	751'972.59	15'995.90 735'976.69	681'990.00	8'800.00 673'190.00	729'133.75	7'724.60 721'409.15
1	Sécurité publique	297'416.10	95'298.70 202'117.40	440'910.00	83'720.00 357'190.00	434'286.85	84'341.00 349'945.85
2	Enseignement et formation	1'514'475.34	50'860.35 1'463'614.99	1'560'010.00	41'700.00 1'518'310.00	1'422'874.35	81'731.10 1'341'143.25
3	Culture loisirs et culte	446'512.95	29'165.75 417'347.20	428'600.00	13'200.00 415'400.00	440'150.33	19'696.45 420'453.88
4	Santé	138'162.15	138'162.15	134'050.00	134'050.00	132'984.00	132'984.00
5	Prévoyance sociale	902'397.64	212'579.60 689'818.04	1'195'480.00	268'350.00 927'130.00	950'655.75	237'909.30 712'746.45
6	Trafic	1'421'969.80	9'420.15 1'412'549.65	650'220.00	6'415.00 643'805.00	695'793.35	24'275.40 671'517.95
7	Protection et aménagement de l'environnement	780'842.61	525'090.13 255'752.48	840'329.00	536'900.00 303'429.00	803'584.85	434'555.79 369'029.06
8	Economie publique	119'043.65	53'210.00 65'833.65	146'345.00	66'100.00 80'245.00	112'052.55	53'904.00 58'148.55
9	Finances et Impôts	289'261.31 6'269'806.19	6'559'067.50	122'095.00 5'320'136.00	5'442'231.00	234'939.05 6'622'243.36	6'857'182.41
TOTAL		6'662'054.14 888'633.94	7'550'688.08	6'200'029.00 267'387.00	6'467'416.00	5'956'454.83 1'844'865.22	7'801'320.05

Compte de fonctionnement

		COMPTE 2017	BUDGET 2018	COMPTE 2018
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	5'077'451.13	5'180'650.00	5'204'833.29
Revenus financiers	+ CHF	7'801'320.05	6'467'416.00	7'550'688.08
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	2'723'868.92	1'286'766.00	2'345'854.79
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'723'868.92	1'286'766.00	2'345'854.79
Amortissements ordinaires	- CHF	879'003.70	1'019'379.00	994'220.85
Amortissements complémentaires	- CHF	-	-	463'000.00
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	1'844'865.22	267'387.00	888'633.94

COMPTES D'INVESTISSEMENT

Compte des investissements

RÉCAPITULATION		COMPTES 2018		BUDGET 2018		COMPTES 2017	
		CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0	Administration générale	33'622.00	33'622.00	20'000.00	20'000.00	17'586.30- 33'904.30	16'318.00
1	Sécurité publique	2'640.00	2'640.00	39'000.00	39'000.00	12'060.00	12'060.00
2	Enseignement et formation	212'193.75	1'133.90 211'059.85	785'000.00	785'000.00	29'394.30	2'265.00 27'129.30
3	Culture, loisirs et culte	70'221.20	70'221.20				
4	Santé	1'401.10	1'401.10	1'450.00	1'450.00	2'229.40	2'229.40
5	Prévoyance sociale	5'197.85	5'197.85	9'700.00	9'700.00	22'313.95	22'313.95
6	Trafic	494'382.20	15'236.90 479'145.30	526'100.00	82'690.00 443'410.00	422'070.85	49'000.00 373'070.85
7	Protection et aménagement de l'environnement	518'580.80	78'590.00 439'990.80	1'309'229.00	146'000.00 1'163'229.00	886'831.65	24'127.65 862'704.00
8	Economie publique	22'363.55	20'255.00 2'108.55				
TOTAL		1'360'602.45	115'215.80 1'245'386.65	2'690'479.00	228'690.00 2'461'789.00	1'357'313.85	91'710.65 1'265'603.20

		COMPTE 2017	BUDGET 2018	COMPTE 2018
Dépenses	+ CHF	1'357'313.85	2'690'479.00	1'360'602.45
Recettes	- CHF	91'710.65	228'690.00	115'215.80
Investissements nets	= CHF	1'265'603.20	2'461'789.00	1'245'386.65
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-

Financement

		COMPTE 2017	BUDGET 2018	COMPTE 2018
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'723'868.92	1'286'766.00	2'345'854.79
Investissements nets	- CHF	1'265'603.20	2'461'789.00	1'245'386.65
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	1'175'023.00	-
Excédent de financement	= CHF	1'458'265.72	-	1'100'468.14

Le détail des comptes 2018 peut être consulté sur le site internet www.massongex.ch. Des exemplaires sont également à disposition des personnes intéressées au bureau communal.

INFOS UTILES



Bureau de vote

Samedi	18h30 - 19h30
Dimanche	9h30 - 10h30

Bibliothèque

(Horaires hors vacances scolaires)

Lundi et vendredi	15h30 - 18h00
Mercredi	17h00 - 18h00

Magasin-Poste

Lundi au vendredi	8h00 - 12h30 14h30 - 19h00
Samedi	8h00 - 17h00 Non stop
Dimanche	8h00 - 12h00

Déchetterie

Massongex

Été : 1^{er} avril au 31 octobre

Mardi – jeudi	18h00 - 19h30
Mercredi	15h30 - 17h00
Samedi	13h00 - 17h00

Hiver : 1^{er} novembre au 31 mars

Mercredi	15h30 - 17h00
Samedi	13h00 - 17h00

Daviaz

Samedi	10h00 - 12h00
--------	---------------

Ramassage du papier

Le 1^{er} jeudi de chaque mois. En cas de férié, le ramassage se fait le jeudi suivant.

FÊTE DE L'AUTOMNE 2019

Samedi 21 septembre dès 10h00 à la salle polyvalente

Inscrivez-vous sans tarder!

Tournoi de bubble-foot

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 9 septembre 2019

- > Equipe de 5 joueurs
- > Taille minimale, 140 cm
- > 20 équipes maximun

Inscription par e-mail
info@massongex.ch
ou par téléphone
024 471 37 12

Marché artisanal

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 31 juillet 2019

Vous êtes un artisan? La commune de Massongex vous propose un emplacement gratuit au marché artisanal qui aura lieu durant la fête de l'automne, le 21 septembre 2019. Répondez aux questions suivantes lors de votre inscription:

- > Quels produits commercialisez-vous?
- > Quelle puissance électrique avez-vous besoin?
- > Quelle est la taille de votre stand?

Il sera interdit de vendre des produits à consommation directe. Cependant, les dégustations gratuites seront autorisées.

Restauration proposée par la Fanfare l'Echo de Châtillon

UN FLYER PRÉSENTANT LA MANIFESTATION COMPLÈTE SERA DISTRIBUÉ EN TEMPS UTILE

MANIFESTATIONS



Lotos

FANFARE ECHO DE CHÂTILLON	08.09.2019
FSG LA LOËNAZ	29.09.2019
FC MASSONGEX	20.10.2019
SKI-CLUB CIME DE L'EST	10.11.2019
CHŒUR MIXTE LA CHORALE	24.11.2019
AUTO-MOTO CLUB LA POYA (Loto apéritif à Vérossaz)	01.12.2019
TERRE DES HOMMES	02.02.2020
PAROISSE DE MASSONGEX	16.02.2020
FANFARE ECHO DE CHÂTILLON Ecole de musique	01.03.2020
FC MASSONGEX, mouvement juniors	15.03.2020
CENTRE MISSIONNAIRE	29.03.2020
SKI-CLUB CIME DE L'EST - OJ	19.04.2020

Soupers

SKI-CLUB CIME DE L'EST Souper du 30 ^e anniversaire	12.10.2019
FANFARE ECHO DE CHÂTILLON Souper de la Sainte-Cécile	16.11.2019
SOUPER DE SOUTIEN FC MASSONGEX	07.12.2019

Soirées

FSG LA LOËNAZ	30.11.2019
FANFARE ECHO DE CHÂTILLON Concert annuel	18.01.2020
CHŒUR MIXTE LA CHORALE	26.04.2020
FANFARE ECHO DE CHÂTILLON Concert de Printemps	09.05.2020

Divers

FÊTE NATIONALE	01.08.2019
CLEAN UP DAY	14.09.2019
SORTIE DES AÎNÉS	18.09.2019
FÊTE DE L'AUTOMNE	21.09.2019
ACCUEIL DES BÉNÉVOLES DE LA PAROISSE	01.02.2020
FÊTE DE CLOTURE DES ÉCOLES	19.06.2020

Fêtes religieuses – Paroisse

CONFIRMATION	06.10.2019
SOUPE DE CARÊME	07.03.2020
FÊTE DU PARDON	28.03.2020
MONTÉE VERS PÂQUES	10.04.2020
1 ^{RE} COMMUNION (à Vérossaz)	10.05.2020
FÊTE DE FATIMA	16.05.2020
FÊTE-DIEU	11.06.2020
FÊTE PATRONALE	14.06.2020

Manifestations sportives

SKI-CLUB CIME DE L'EST, Altitrail de Chalin	06.10.2019
AUTO-MOTO CLUB LA POYA Fête des Champions Suisse, catégorie tourisme (St-Maurice)	16.11.2019
FC MASSONGEX, tournoi foot tennis	23.11.2019
SKI-CLUB CIME DE L'EST, Valerette Altiski	25.01.2020
SKI-CLUB CIME DE L'EST, concours interne	21.03.2020
FSG LA LOËNAZ, tournoi villageois volley	27.03.2020
FC MASSONGEX, tournoi été	13 - 17.07.2020

Manifestations culturelles

FANFARE ECHO DE CHÂTILLON Concert final camp	16.08.2019
TERRE DES HOMMES, festival	30.08 - 01.09.19
AUTO-MOTO CLUB Le club fête ses Jubilés (Vérossaz)	28-29.09.2019
PROMOTIONS CIVIQUES ET ACCUEIL NOUVEAUX HABITANTS	09.11.2019
NOËL DES AÎNÉS	21.12.2019
NOËL ENSEMBLE	24.12.2019
CARNAGOUILLE Cortège et concours de masques	25.02.2020
SPECTACLE DES ÉCOLES	01 - 03.04.2020
AUDITION ÉCOLE DE MUSIQUE	27.05.2020

Camps

FANFARE ECHO DE CHÂTILLON	10-16.08.2019
SKI-CLUB CIME DE L'EST	27-30.12.2019
PASSEPORT VACANCES	28-30.07.2020

Assemblées primaires

COMMUNE	09.12.2019/15.06.2020
BOURGEOISIE	10.12.2019/16.06.2020

Assemblées générales

FANFARE ECHO DE CHÂTILLON	03.09.2019
GUGGEN	15.09.2019
PAROISSE	02.11.2019
SKI-CLUB CIME DE L'EST	06.11.2019
FSG LA LOËNAZ	15.11.2019
AUTO-MOTO CLUB LA POYA	29.11.2019
AÎNÉS	25.03.2020
FC MASSONGEX	17.06.2020

ADMINISTRATION COMMUNALE

Horaires du guichet

Lundi : 15h30 – 18h

Mercredi : 10h – 11h

Mar - jeu - ven : 15h30 – 17h

Permanence téléphonique

Lun – mar – jeu – ven : 9h – 11h30 / 13h30 – 15h30

Mercredi : 9h – 11h30

024 471 37 12 – info@massongex.ch